

GOLF DE CHIBERTA

104 boulevard des plages 64600 ANGLET 05.59.52.51.10

<u>Comment devenir membre de la Nouvelle Association Sportive</u> du Golf de Chiberta ?

Le dossier de candidature complet comprend :

- un formulaire d'inscription (disponible auprès du secrétariat ou sur notre site internet),
- la photocopie de la licence de l'année en cours,
- 1 photo d'identité récente.

De plus, pour être admis en qualité de membre de l'Association :

- les joueurs et les joueuses doivent posséder pour le parcours 18 trous, un index inférieur ou égal à 35 au moment de leur acceptation.
- pour le parcours de l'Impératrice, aucun index n'est requis et seule la **Carte Verte est souhaitée.**

Les différents statuts de membres pour le parcours 18 trous

- Membre à l'année :

Les membres à l'année peuvent jouer tous les jours de l'année (sauf le jeudi, jour de fermeture hebdomadaire du Golf, hors vacances scolaires). De plus, ils bénéficient de réciprocités (ou de Green Fees à prix préférentiels) avec les golfs voisins, dans la limite des places accordées par chaque Club, et sous certaines conditions (renseignements auprès du secrétariat).

- Membre "9 1/2 Mois" :

Les membres "9 ¹/₂ Mois" peuvent jouer sous les mêmes conditions que les membres à l'année, excepté du 1^{er} juillet au 15 septembre. En dehors de cette période, ils bénéficient des réciprocités avec les golfs voisins.

- Membre "Semainier" :

Les membres "semainiers" peuvent jouer uniquement en semaine (hors jour de fermeture hebdomadaire). Ils n'ont pas accès au parcours du 1^{er} juillet au 15 septembre, ni pendant les vacances scolaires de Printemps (zone de Bordeaux), ni les jours fériés tombant en semaine. De plus, ils ne bénéficient pas de réciprocités avec les golfs voisins.

Ces 3 statuts donnent accès au parcours de l'Impératrice dans les mêmes conditions que pour le 18 Trous.

<u>Pour l'Impératrice, il n'existe qu'un seul statut, celui de membre à l'année</u>